

# Restitution aux partenaires sociaux



Jeudi 11 juillet, Madame la Ministre recevait les Partenaires Sociaux. Elle a présenté les premiers enseignements issus du [rapport](#) que lui ont remis Messieurs J. Biot et P. Lévy quant au grade de licence et au Bachelor, les grandes lignes de la réforme

relative à la professionnalisation du premier cycle. Enfin, et les premières mesures relatives à la reconnaissance de l'investissement pédagogique. **Sup'Recherche – UNSA était représenté par Christine Roland-Lévy et Jean-Pascal Simon.**

Dans son intervention Sup'Recherche-UNSA a tout d'abord salué la qualité du rapport remis par Messieurs Biot et Lévy. Ce rapport fait clairement le point sur une « *offre foisonnante et extrêmement hétérogène* » de bachelor et, pour le dire de manière triviale il explique que l'on trouve de tout sous cette appellation, en termes de qualité, prix ...

Que faire alors ? Les auteurs proposent de « tolérer l'usage de la dénomination Bachelor, sous la forme d'une dénomination à caractère commercial dénuée de toute reconnaissance académique ». Cela permet de différencier le Bachelor de la Licence. En outre ils suggèrent d'ouvrir la possibilité de différents modes de reconnaissance allant de l'inscription aux RNCP jusqu'à la « Reconnaissance de l'équivalence du grade de licence, sous condition de respect du cahier des charges établi par l'arrêté du 22 janvier 2014 ». **Pour Sup'Recherche – UNSA, il s'agit d'une position raisonnable face à un fait accompli qui aurait dû être pris à bras le corps bien plus tôt. On peut penser qu'ainsi l'État reprendra la main.**

Deux dispositifs de reconnaissance de l'engagement pédagogique vont être mis en place dans les mois qui viennent : la prime pédagogique et le congé pour projet pédagogique, présentés par Mme la Ministre comme les pendants à la PEDR et au CRCT. Nous sommes surpris que le cabinet retienne une position minoritaire qui conduit à ce que les primes d'investissement pédagogiques soient uniquement examinées au niveau des établissements. **Sup'Recherche demande que le CNU ET les établissements examinent les demandes de congés et de prime.** Ce double regard est indispensable, non seulement pour garantir une pluralité de points de vue, mais aussi pour éviter les dérives, qu'elles existent dans les faits ou les esprits.

**Cette décision laisse entendre que le CNU doit s'intéresser essentiellement à la recherche,** alors que certaines sections prennent déjà en compte la pédagogie dans l'évaluation des dossiers de promotion. **Elle est d'autant plus paradoxale que le suivi de carrière invite le CNU à prendre en compte tous les aspects du métier d'enseignant-chercheur, y compris les activités pédagogiques dans toute leur diversité : animation de filière, création d'enseignements ...**

**Nous avons donc rappelé notre attachement au CNU dans un équilibre entre local et national.**

Mme la Ministre a évoqué une réflexion sur le recrutement des enseignants-chercheurs. Cette question avait déjà été mentionnée lors des rencontres avec les groupes de travail sur la loi de programmation de la Recherche. Nous ne sommes pas opposés à cela, mais nous demandons que la réflexion envisage la carrière des enseignants et des enseignants-chercheurs de manière plus large : son déroulement et les possibilités de mutation, la fin de carrière et la reconnaissance de l'ensemble des missions.

**SUP'Recherche UNSA a toujours été favorable à la professionnalisation de toutes les formations pour peu qu'elle**

se décline en fonction du projet de l'étudiant et en tenant compte du moment de l'insertion professionnelle dans le cursus. Nous serons attentifs à la mise en œuvre du projet de nouvelles licences professionnelles de technologie qui devront accueillir au moins 50 % de BAC technologiques. Ces licences avec la délivrance du DUT en deux ans et devront garantir une insertion à BAC +3. **C'est une solution plus raisonnable que le projet initial de DUT en 180 ECTS**, car ce projet risque moins de mettre en péril des licences professionnelles (post DUT) qui répondent aux besoins des entreprises et permettent très bonne une insertion professionnelle.